



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

---

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2018, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2018-02 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service incendie. Ce règlement a été modifié par résolution à la séance ordinaire du 9 mai 2018 afin d'utiliser un solde disponible au montant de 21 418 \$ provenant du règlement d'emprunt numéro 2016-14.

Le conseil de la MRC de La Matapédia est, par le présent règlement, autorisé à faire l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service incendie, soit un VUS, Ford, Police Interceptor 2018. Le conseil de la MRC de La Matapédia est autorisé à dépenser à ces fins une somme n'excédant pas 35 082 \$.

Le règlement numéro 2018-02 est entré en vigueur le 10 mai 2018, soit le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ce règlement peut être consulté à la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5<sup>ème</sup> étage, à Amqui, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui ce 14<sup>e</sup> jour de mai 2018.

  
Joël Tremblay, secrétaire adjoint